

RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION DES AFFAIRES DE LA COMMUNE - BUDGET 2017.**POPULATION.**

La commune compte au 01 janvier 2016, 6238 habitants contre 6148 habitants au 01 janvier 2015.

Ce qui accuse une augmentation de 90 habitants soit 1,46% par rapport à 2015.

ETAT CIVIL.

1° Il a été contracté 21 mariages (-9 par rapport à 2015)

2° Il y a eu 6 divorces prononcés (= par rapport à 2015)

3° Il y a eu 31 naissances masculines (-9 par rapport à 2015)

4° Il y a eu 35 naissances féminines (= par rapport à 2015)

Total des naissances : 66 (-9 par rapport à 2015)

1° Il y a eu 28 décès masculins (-9 par rapport à 2015)

2° Il y a eu 26 décès féminins (-12 par rapport à 2015)

Total des décès : 54 personnes domiciliées dans la commune (-21 par rapport à 2015)

D'où il résulte une différence de + 12

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Entrées : = 456 (+25 par rapport à 2015)

Sorties : = 378 (-2 par rapport à 2015)

La différence des sorties et des entrées est de + 78 (+27 par rapport à 2015)

ADMINISTRATION COMMUNALE.

Fin 2015, le Conseil communal était composé comme suit :

M. Pol GUILLAUME, Bourgmestre-Président;
FH. du FONTBARE, X. LISEIN, C. BATAILLE, S. ROCOUR, Echevins;
AM. DETRIXHE, I. KEMPENEERS, B. SNELLINX, M.FOCCROULLE, N. HEINE, J. RIGUELLE, P. MARIN, C. DE COCK, J. HAUTECLAIR, L. VANASSEL, E. GREGOIRE, VANDENSAVEL, Conseillers;
L. VINCENT, Président du CPAS assistant à titre consultatif.
LARUELLE Thomas, Secrétaire.

Fin 2015, le Collège communal est composé comme suit :

M. Pol GUILLAUME, Bourgmestre-Président;
FH. du FONTBARE, X. LISEIN, C. BATAILLE, S. ROCOUR, Echevins;
L. VINCENT, Président du CPAS.
LARUELLE Thomas, Secrétaire

SEANCES.

Au cours de l'année 2015, le Conseil Communal s'est réuni 10 fois et a délibéré notamment sur :

Vote du budget communal 2016
Rapport d'activité de l'Agence de Développement Local
F.E. : comptes 2014 et Budgets 2016 : approbation
Modifications budgétaires 2015 du CPAS
Modifications budgétaires communales 2015
Approbation du compte communal et du CPAS 2014
A.S.B.L. SEM : approbation bilan 2014 et budget 2015
CLDR : rapport 2014
Plan cohésion sociale rapport d'activité et financier 2014, budget 2015
Vote des taxes et redevances communales
Diverses désignations de personnel
Déclassement d'un tronçon de sentier vicinal à Fallais
Achat matériel d'environnement
Aménagement de mobilité
Réfection du mur cimetière de Fallais
Réfection et aménagement place d'Avenues
Egouttage rue Genon
Cercle Colpin-isolation toiture et remplacement chauffage
Restauration de momuments aux morts Latinne et Tourinne
Achat colombarium
Réfection mur St Pierre
Réfection de voiries sur Fonds propres
Achat matériel informatique
Honoraire divers auteurs de projet : MCAE, ancrage, église de Fallais

CULTE.

Les comptes des Fabriques d'Eglise pour l'exercice 2014 approuvés par le conseil communal se clôturaient par :

Libellé	Recettes	Dépenses	Solde
Avenues	13.256,75	7.874,40	5.382,35
Ciplet	6.299,54	2.256,33	4.043,21
Fumal	4.225,28	1.585,88	2.639,4
Tourinne	21.091,08	3.121,46	17.969,62
Ville	10.825,35	1.910,6	8.914,75

CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE.

Le compte du CPAS pour l'exercice 2014 approuvé par le conseil communal présentait le résultat comptable ci-après :

Ordinaire :	Extraordinaire :
RECETTES : 1.618.824,58	53.768,48
DEPENSES : 1.618.224,58	30.865,08

BONI : 600	22.903,40

COMPTABILITE COMMUNALE.

Le compte communal pour l'exercice 2014 approuvé par le conseil communal a été arrêté comme suit :

SERVICE ORDINAIRE :	RECETTES : 6.708.695,55
	DEPENSES : 6.165.848,05

	BONI : 542.847,50
SERVICE EXTRAORDINAIRE :	RECETTES : 4.238.772,78
	DEPENSES : 3.197.641,13

	BONI : 1.041.131,65

ENSEIGNEMENT.

Les listes d'inscription au 01 septembre 2015, comprennent :

- Ecole gardienne AVENNES : 48
- Ecole gardienne FALLAIS : 69
- Ecole primaire BRAIVES : 79
- Ecole primaire FALLAIS : 131

INSPECTION MEDICALE SCOLAIRE.

L'inspection médicale fonctionne régulièrement. Elle est assurée par :

Pour l'école de Braives : le Centre de Santé IMS Huy-Hesbaye-Condroz
rue de Crehen à 4280 HANNUT

Pour l'école de Fallais : le Centre Provincial IMS à 4370 WAREMME

Les élèves reçoivent un rapport personnel destiné à leurs parents.

CIMETIERES.

Depuis le 1er janvier 2016 à ce jour, il a été accordé :

Vente de concessions	: 2
Vente de caveaux	: 7
Vente de loges	: 4

Dispersion : 5
Renouvellement de concession : 7

Exhumations : 2

URBANISME.

Depuis le 1er janvier 2016 à ce jour, il a été accordé :

Autorisation de bâtir (nouvelle construction habitation) : 9 (-1 par rapport à 2015)
Autorisation de bâtir (nouvelle autre construction) : 23 (+9 par rapport à 2015)
Autorisation de bâtir (transformation) : 22 (-9 par rapport à 2015)
Permis de démolir : 10 (+8 par rapport à 2015)
Permis d'urbanisme (piscine, modification relief du sol, abattage d'arbres,
Mur de séparation, Citerne, coffret de transformation, ... : 2 (+2 par rapport à 2015)
Permis d'urbanisation : 0
Modification permis urbanisation : 0
Déclaration urbanistique : 14 (+8 par rapport à 2015)
Prime à la réhabilitation : 2 (+1 par rapport à 2015)
Prime à la construction : 0

SEANCES.

La C.C.A.T.M. est réunie 6 fois en 2016 :

Permis unique (avis sur recours et complément notice) : 1
Dérogation dans le cadre d'un permis d'urbanisme : 59
Avis sur noms de rues : 1

Permis d'environnement.

Notification conjointe : 0
Permis de classe 2 : 2
Permis de classe 1 : 0
Permis unique : 0
Déclaration de classe 3 : 20

Raccordements

Demande de raccordement : 7

CLDR.

La nouvelle CLDR a été mise en place le 29 janvier 2014.

La CLDR plénière s'est réunie 2 fois en 2016.

- **Le mardi 21 juin à 18 heures**

A l'ordre du jour :

- Echanges sur le catalogue de projets (pour préparer au mieux la réunion, merci de prendre connaissance du document ci-joint)
- Priorisation collective des projets
- Divers

- **Le mercredi 7 septembre à 20 heures**

A l'ordre du jour :

- Présentation de la priorisation des projets pour le Collège
- Présentation des dernières actualités communales et transcommunales
- Concours photo FRW
- Suite de l'Opération
- Divers

Note de politique générale

Mandature 2013-2018

Année 2017

Commune de Braives

En début de mandature, le Collège communal Braivois a présenté son programme de politique générale. Celui-ci s'articule autour de 3 enjeux majeurs, pour une politique durable, et s'inscrit dans la continuité de tout ce qui a été entrepris pour le bien-être et le mieux-être des braivois. Cette note fait également référence aux différents enjeux pour les 30 années à venir, décrits dans le rapport du CPDT (Conférence Permanente du Développement Territorial).

Cette vision symbolise la volonté « d'alimenter une nouvelle page blanche », permettant de décrire durablement ce que nous voulons pour nous, pour nos enfants et les générations à venir.

Les 3 enjeux majeurs sont :

- **Le défi démographique.**
- **L'emploi local**
- **L'environnement au cœur de ma commune**

1. Le défi démographique :

La croissance démographique actuelle nous obligera à établir des choix d'investissements répondant aux nouvelles attentes. Plusieurs outils nous permettront d'orienter cette législature dans une optique de développement durable et de préservation des ressources.

1^{er} outil : programme de développement rural (PCDR).

La reconnaissance obtenue d'un nouveau PCDR permettra,

Dès 2014 :

- le diagnostic a été finalisé de notre territoire braivois,
- d'inviter la population à une très large consultation populaire permettant de définir les nouvelles attentes des habitants pour leur village et leur commune. (réalisé)
- De mettre en place une nouvelle CLDR. (réalisé)

Dès 2016 :

- L'approbation de notre PCDR par le Conseil Communal et par la CRAT.
- Réalisation des lères fiches d'avant-projet.

Cet axe prioritaire soutenu par des subventions de l'ordre de 60 et 80% par la Région Wallonne permettra d'envisager des projets d'infrastructures et d'importance.

Le Collège y voit l'opportunité de quelques piste de réflexion telles que :

- L'extension des écoles communales de Braives en concertation avec l'UPEB et l'école libre Notre-Dame ;

- Le réaménagement de la place du Carcan à Braives en espace de détente dont une large part a d'ores et déjà été réalisée ;
- La poursuite des aménagements de mobilité douce et de sécurité dans toute l'entité afin de poursuivre le Plan Communal de Mobilité (PCM) dont la procédure de révision est en cours ;
- La sauvegarde d'un lieu de rencontre pour les habitants de Tourinne-la-Chaussée ; la recherche d'une solution durable est en cours et un soutien a été accordé dans l'attente
- Selon les orientations qui seront décrites dans le nouveau PCM, l'aménagement de « pistes cyclables » reliant les villages et principalement le RAVEL;
- La reconnaissance du Village du Saule à Latinne-Hosdent
- La réalisation d'une plaine de jeux et/ou d'un espace multisports par village (Reçu accord de subsidiation pour Hosdent))
- L'aménagement des annexes de la salle Emile COLPIN de Fumal (réalisé en 2015)

2e outil : le Plan Communal de Mobilité et de Sécurité.

Depuis 2004, la reconnaissance de notre plan communal de mobilité, nous permet d'envisager les investissements nécessaires aux différents modes de déplacements.

L'augmentation du coût de l'énergie fossile devrait inciter au remplacement progressif de la voiture à combustible fossile par de nouveaux comportements visant à une logique de co-modalité. Pour les petites distances, on privilégiera les modes actifs (piétons et vélos), pour les moyennes distances, la voiture électrique et pour les longues distances, les transports en commun.

La révision - actualisation du PCM (dont la procédure de révision est en cours) :

Cette analyse nous invite à poursuivre nos actions et :

- Développer le processus des Plans de Déplacement Scolaire en encourageant la marche, en favorisant l'utilisation du vélo, en incitant à l'utilisation des transports publics, en développant le covoiturage, le diagnostic scolaire a d'ores et déjà été réalisé ;
- Améliorer l'accompagnement des élèves à vélo vers leur école en utilisant une « charrette à cartables », ceci est réalisé ;
- Création d'un réseau sécurisé et balisé de « pistes cyclables » et de modes doux reliant les villages de l'entité ;
- Solliciter à nouveau les TEC afin d'augmenter l'offre de services des transports en commun et plus particulièrement vers la gare de Waremme ;
- Oser la réflexion de sens uniques là où la possibilité existe, en partenariat avec les riverains soucieux d'une meilleure mobilité, d'une vitesse et d'un stationnement adaptés ;
- Poursuivre les investissements en matière d'achats de radars préventifs signalant la vitesse à laquelle on roule, 10 % de nos voiries sont pourvues d'un radar préventif ;
- En partenariat avec l'ensemble des communes de l'arrondissement de Huy-Waremme, poursuivre l'idée braivoise de réaliser un réseau de bornes électriques permettant l'utilisation de la voiture électrique, nous avons adhéré à la convention Provinciale ;
- Susciter l'utilisation du vélo électrique pour les déplacements entre villages et vers nos villes de proximité, diverses actions ont été réalisées ;

- Poursuivre l'utilisation des « SOLITAXIS », si précieux pour les personnes âgées et isolées ;
- Aménager des zones de parking équipées de bornes pour les vélos électriques à proximité des lieux de travail et des liaisons de transports en commun, par exemple, dans le cadre de l'extension du parking du site de Fallais ;
- Favoriser le co-voiturage en créant un site internet dédié aux offres et demandes des habitants, nous avons adhéré à la convention Provinciale ;
- Equiper, en partenariat avec les services régionaux, des passages sécurisés pour piétons sur les grands-routes bordant notre entité et réduire la vitesse à 50Km/H dans les zones bâties, ceci a été investigué et réalisé où cela était possible selon les abaques régionales.

3e outil : l'habitat « bas-carbone ».

L'accroissement du nombre d'habitants, le rajeunissement de notre population braivoise et une espérance de vie en augmentation induira des besoins nouveaux en termes de logements et de services. Par ailleurs, le prix du logement, des transports et de l'énergie auront un impact fondamental sur le choix des habitations et de leur localisation. A cette analyse, s'ajoutent l'impact des politiques à mener pour réduire les gaz à effets de serre et la volonté de sauvegarder l'aspect bucolique et le charme de nos villages.

Afin de réussir ces nouveaux défis d'urbanisation et d'aménagement de notre territoire, le Collège Communal propose :

- La finalisation du Règlement Communal d'Urbanisme (RCU), celui-ci est en enquête publique ;
- D'imposer strictement dans le cadre des lotissements, l'intégration d'aires de jeux, terrains multisports, pistes cyclables, radars préventifs mais également d'imposer une étude d'incidence complémentaire sur les inondations et coulées de boues, ces dispositions ont été intégrées au projet de règlement ;
- De créer de nouvelles zones inondables en partenariat avec le privé dans le but de préserver encore mieux nos quartiers ;
- La plantation d'arbres remarquables et de haies aux limites de chaque village de l'entité ;
- De poursuivre la politique en matière de bâtiments inoccupés afin de maintenir une offre de logements décents, abordables et durables tout en supprimant les chancre, les constats d'inoccupation sont tenus à jour ;
- De maintenir la collaboration avec L'Agence Immobilière Sociale (AIS) de Hannut afin d'augmenter notre offre locative de logements, ceci se poursuit ;
- D'inviter les nouveaux candidats bâtisseurs ainsi que les actuels résidents à intégrer dans leur projet de construction les critères « bas-carbone » suivants :
 - o Placement de fenêtres à double vitrage et de volets (la norme PEB a été renforcée).
 - o Les allées seront fabriquées à partir de matériaux perméables, ceci a été intégré au projet de règlement.
 - o Les plantes du jardin seront choisies en fonction de leur résistance à la sécheresse. Les haies composées d'essences locales offriront le gîte et le couvert à toute notre faune. Le retour aux jardins potagers fera également l'objet d'une forte

sensibilisation, ceci a été intégré au projet de règlement.

- o Les maisons seront surélevées de manière à éviter les inondations en cas de pluies torrentielles, les avis sont requis en la matière et les permis conditionnés dans ce sens.
- o L'installation de pompe à chaleur sera fortement recommandée, un éco-passeur et un tuteur énergie sont disponibles et oeuvrent à la sensibilisation en ce sens.
- o La plantation d'arbres fournira l'ombrage et l'implantation d'une pièce d'eau apportera un drainage supplémentaire, une attention particulière a été intégrée au projet de règlement.
- o Les eaux de toiture seront récupérées pour l'alimentation des douches, des WC et des jardins, les permis sont conditionnés en ce sens.
- o Une intégration de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques amènera l'autonomie énergétique nécessaire aux besoins familiaux un éco-passeur et un tuteur énergie sont disponibles et oeuvrent à la sensibilisation en ce sens.
- o Une isolation adéquate sera également recommandée (la norme PEB a été renforcée).

4e outil : Les Services à la Population.

La notion de service à la population doit continuer à faire l'objet d'une attention toute particulière dans notre commune. Le Collège communal continuera à améliorer l'offre des services par :

- Le déneigement des allées de particuliers, par le personnel communal, chez les personnes nécessitant des soins de santé avec ajout ramassage des feuilles
- L'ouverture du service population les lundis et mercredis en début de soirée ainsi qu'un samedi matin/mois ;
- L'aide apportée pour compléter sa feuille de contributions ;
- La création d'un Echevinat de la communication et l'engagement d'un agent communal chargé de la communication en vue d'informer au mieux tous les citoyens des nombreuses actions et manifestations dans la commune ;
- La poursuite du bulletin communal et son implication citoyenne ;
- La transmission d' « infos citoyennes » par mail et par public cible (ex : agenda du sport semaine/semaine) ;
- La continuité des aides octroyées au monde associatif par le prêt de matériel et l'octroi de subventions aux comités ;
- La poursuite des plans « canicules » et « grands froids » en partenariat avec le Service régional d'incendie (SRI), service qui retiendra également toute notre attention suite à la réforme des zones de secours ;
- L'organisation de soirées d'informations citoyennes (égouttage, vols, mobilité, travaux..).

5e outil : Les Actions Sociales :

Afin de garantir une vie décente pour tout un chacun, notre CPAS a déjà pris bon nombre d'initiatives qui nous appartient de maintenir et de renforcer en :

- Accompagnant les personnes touchées par le surendettement ;
- Stimulant les allocataires sociaux à retrouver le chemin du travail par un programme actif de formation et de réinsertion professionnelle ;
- Augmentant l'offre de logements locatifs en partenariat avec l'Agence Immobilière Sociale de Hannut ;
- Améliorant, encore et toujours, les collaborations et les synergies avec l'Administration afin de réaliser des économies d'échelle ;
- Soutenant les travaux d'intérêt général dans le cadre des peines alternatives ;
- Poursuivant le service des repas et de la bibliothèque à domicile ;
- Perpétuant l'utilisation croissante de nos « Solitaxis » ;
- Organisant des journées « santé » axées sur la prévention ;

6e outil : La citoyenneté et la Cohésion Sociale :

La citoyenneté et la cohésion sociale correspondent à la réflexion permanente que nous devons mener afin d'assurer le bien-être et l'émancipation de toute notre population. Au-delà des droits fondamentaux, (logement décent, environnement sain, aide sociale, protection de la santé, emploi), l'épanouissement culturel et citoyen doit permettre, à chacun, de participer activement à la vie de notre commune et d'y être reconnu. Cette note de politique générale s'inscrit :

En matière d'enseignement :

Afin de garantir la qualité de notre enseignement comme instrument d'émancipation, il faut :

- Un apprentissage orienté vers la découverte de notre milieu de vie et de notre environnement ;
- Le maintien, sur fonds propres, de l'apprentissage d'une seconde langue dès la 3^{ème} maternelle ;
- Des actions responsabilisant les enfants au développement durable à l'école : utilisation d'un wattmètre pour évaluer les consommations et les économies d'énergie ; tri sélectif ; réalisation de potagers et participation des enfants à l'écriture des menus scolaires, équilibrés et confectionnés avec des produits locaux, respectueux des ressources naturelles ;
- Maintien de l'accueil extra-scolaire en synergie avec tous les réseaux et adaptation du service pour en maîtriser les coûts ;
- Intégrer une remise à niveau pour nos élèves en difficultés en s'associant à des structures existantes comme « échec à l'échec » et en favorisant les modes de déplacements doux ;
- Eduquer nos enfants aux nouvelles technologies (tableaux interactifs, tablettes tactiles) ;
- Elaboration d'un plan d'accompagnement pour nos élèves dyslexiques ;
- Participation du bourgmestre et des échevins à l'éveil citoyen de nos plus jeunes et à la remise officielle des bulletins ;
- Poursuivre les investissements améliorant la qualité des bâtiments scolaires et visant à réduire les coûts de fonctionnement (châssis à Fallais et chaudières à pellets) ;
- Chercher de nouvelles synergies avec l'ensemble des réseaux scolaires de l'entité en vue d'économies d'échelle.

En matière culturelle :

- Etendre l'offre culturelle par une sensibilisation à l'apprentissage du wallon (théâtre) et la poursuite des ateliers permanents (écriture, djembé, flamenco, rock...) ;
- Etudier la faisabilité d'une école de musique rassemblant tous les musiciens braivois (ateliers rock, fanfare, école d'accordéon, djembé, jazz...) et la possibilité pour des groupes de répéter dans un lieu équipé à cet effet ;
- Promouvoir nos jeunes musiciens lors des Music All Braives et susciter des échanges entre la fanfare de Braives et d'autres fanfares étrangères ;
- Poursuivre le jumelage avec nos amis de Void-Vacon et stimuler les échanges entre les jeunes générations ;
- Organiser un concours «jeunes talents ADOS braivois » (dessin, musique, écriture...) ;
- Associer les aînés et les jeunes à la programmation culturelle et à de nouvelles attentes (excursions, loisirs, mobilité, santé, bénévolat et participation active dans le monde associatif...) ;
- Extension des services de proximité du réseau de lecture publique pour : prêt de livres à domicile, prêt d'ouvrages récents en phase avec l'actualité, consultation des catalogues informatisés, recherche documentaire pour étudiants, initiation aux nouvelles technologies et facilités d'accès à l'espace numérique de la gare de Braives, soutien au comité de lecteurs et collaboration aux heures du conte ;
- Maintien des Music All Braives, des fêtes du Patrimoine, des ballades braivoises... ;

En matière citoyenne :

- Promouvoir une citoyenneté participative, critique et responsable en conservant des commissions citoyennes telles que la CCAT (commission consultative d'aménagement du territoire), la CLDR (commission locale de développement rural), la CCCA (commission consultative communale des aînés), le CJE (conseil des jeunes pour l'environnement), SEM (sports éducation Mehaigne) ou encore le conseil culturel ;
- Rendre le citoyen conscient de ses droits et de ses devoirs par une sensibilisation adéquate et le rappel du code de la ruralité et du bien-vivre ensemble ;
- Une attention particulière sera portée au niveau des cultes et laïcité afin que chaque braivois se sente reconnu.
- Renforcer les liens entre les citoyens en incitant à l'organisation de la fête des voisins et en organisant de nouvelles soirées « jeux de société » visant à éviter l'isolement des personnes ;
- Inscrire notre commune au réseau « territoires de la mémoire » en rappelant notre attachement à la démocratie, en combattant l'inacceptable et en encourageant toute action de sensibilisation, principalement vers les plus jeunes, aux dangers du racisme, de la xénophobie et de la résurgence du fascisme. Le centième anniversaire de la première guerre mondiale a été commémoré comme il se doit dans notre commune;
- Maintenir les fêtes commémoratives, les noces d'or et de diamant, les primes de naissance ;
- Mise en place de la maison des jeunes

En matière sportive :

La législature 2012-2018 sera de nouveau une législature tournée vers le sport, vecteur essentiel de la cohésion sociale et du bien-être. Le Collège Communal entend poursuivre son action par :

- La réalisation du projet d'extension du hall des sports de Fallais, projet unanimement soutenu par le Conseil communal et en attente de subsides de la région wallonne, celui-ci sera tout prochainement mis en adjudication ;
- L'aide octroyée aux clubs de football pour la tonte des terrains de Braives et de Fumal ;
- L'accompagnement de notre agent du sport en appui de tous les clubs sportifs ;
- La réalisation du livret du sport, outil devenu indispensable pour les familles braivoises ;
- L'ambition de réunir le milieu culturel et sportif lors d'un même événement ;

2. L'Emploi Local

Depuis quelques années, le taux de chômage a sensiblement diminué à Braives. La crise actuelle nous invite à poursuivre les actions permettant la création de nouveaux emplois tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Soutenir l'emploi local sera une priorité pour cette nouvelle mandature. C'est ainsi que le Collège Communal valorise :

7e outil : l'Emploi de service de Proximité :

Pour créer et maintenir l'emploi à Braives, nous proposons différentes pistes :

- L'extension de la MCAE dans le cadre du Plan Cigogne
- L'aide aux indépendants et futurs indépendants par des séances d'information réunissant fiscaliste, comptable, notaire et autres intervenants ;
- Soutien actif au secteur associatif local (MMER, Centre Culturel, SEM,...) ;

8e outil : la zone de développement économique :

En partenariat avec la SPI+, le Collège Communal finalise la création d'une zone de développement économique sur le site de l'ancienne gare d'Avennes. Cela permettra à des PME locales et à de nouvelles entreprises de s'installer à Braives et ainsi générer de l'emploi local. Ce projet s'intégrera durablement à notre tissu rural, égouttera le quartier et embellira l'ensemble du site de l'ancienne gare d'Avennes. (en cours)

Le permis d'urbanisme est en cours

9e outil : le Tourisme diffus :

A l'opposé du tourisme de masse, le tourisme diffus, orienté vers la découverte de la nature reste une opportunité de création d'emplois à Braives. Les investissements et les projets réalisés en la matière doivent avant tout servir notre population et permettre ensuite d'accueillir d'autres publics.

Partenaires essentiels de ce développement, les nombreux restaurants et gîtes de notre territoire, offrant un accueil de qualité, nous invitent à poursuivre et à mettre en œuvre :

- Une promotion ciblée et efficace organisée par la Maison du Tourisme ;

10e outil : Le Village du Saule :

La Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural (MMER) , en plus d'être spécialisée dans la sensibilisation et la conservation des zones humides, a développé depuis 2010, un magnifique projet de parcours du saule ouvert au public depuis juillet 2012. Cet espace, ludique et didactique, référence unique en région Wallonne, deviendra un centre de formation à la gestion des berges de cours d'eau. Le parcours du saule, l'étang de l'école de pêche, le centre d'hébergement et la « Franche Taverne » seront soutenus par le Collège Communal pour défendre l'emploi à Braives.

Hosdent devient le « village du saule », hameau qui relie les bâtiments remarquables à un environnement exceptionnel. Les habitants de Hosdent y sont aussi le moteur de diverses créations en tressage, plantations, ...

3. L'Environnement au cœur de ma commune.

La qualité de notre environnement est l'atout majeur de Braives, le collège Communal s'engage pour :

11e outil : l'Avenir de l'Agriculture :

- Renforcer le dialogue avec nos amis agriculteurs, gestionnaires de 75% de la superficie de notre commune, au travers des commissions locales telles que la CCATM, le PCDN et le plan Pluies ;
- Aider le secteur à se diversifier par des partenariats public-privé comme le déneigement des voiries;
- Elaborer des projets de valorisation des déchets verts par la bio méthanisation dans le cadre de Leader+ en produisant de la chaleur et de l'électricité au service du citoyen ;

12e outil : Sauver nos villages et leurs paysages :

- Réaliser une charte paysagère à l'échelle du parc Naturel, véritable outil d'intégration de l'espace bâti au sein du patrimoine naturel d'exception qu'est notre territoire du Parc Naturel. Cet outil est primordial pour la sauvegarde de nos paysages, le diagnostic paysager vient d'être finalisé ;
- Urbaniser de manière réfléchie pour que Braives reste un village agréable à vivre. Nous devons penser le développement de Braives pour les 30 à 50 prochaines années. Nous sommes opposés aux constructions d'immeubles à appartements en élévation et privilégions les constructions conformes au patrimoine bâti existant. Les projets de lotissement seront toujours de plus en plus contraignants et nous nous engageons à ne pas les promouvoir, ces intentions sont intégrées dans le projet de règlement ;
- Introduire des prescriptions environnementales dans les permis d'urbanisme telles que la performance énergétique, l'utilisation rationnelle du sol, la convivialité entre l'espace public et privé, la compacité, la densité et l'orientation de l'habitat, ... , ces intentions sont intégrées dans le projet de règlement ;
- D'intégrer les plantations d'éléments végétaux dans les demandes de permis. L'obtention d'un nouveau permis de construire sera assortie d'une convention « planteur d'arbres » garantissant ainsi l'aspect bucolique de nos villages, ces intentions sont intégrées dans le projet de règlement ;
- Le Collège Communal maintiendra sa défense du paysage en interdisant les éoliennes sur le territoire de Braives. Elle veillera aussi à ne pas se laisser « encercler » par différents parcs éoliens, ces intentions sont intégrées dans le projet de règlement. (dossier Gestamp gain du recours)

13e outil : les travaux communaux :

Le maintien du bien-être dans nos villages passe aussi par l'entretien de ses voiries, de ses bâtiments publics et de ses cimetières. Une hiérarchisation et une planification des travaux de voirie sur 6, voire 12 ans est indispensable pour une bonne efficacité. Un cadastre précis de l'état des routes a été établi et sera mis à jour annuellement. Les investissements seront réalisés en tenant compte de notre agenda 21 local et des critères de développement durable.

Dans cet objectif, le Collège Communal s'engage à :

- Poursuivre ces investissements en matière d'entretien, sur fonds propres, des voiries, trottoirs et mur de soutènement composant notre domaine public équipé ;
- S'équiper en petit matériel électrique (souffleurs, tronçonneuses,..) ;
- Acquérir un nouveau camion et un nouveau car communal ; (fait)
- Equiper notre service environnement d'un matériel adapté aux exigences d'une gestion différenciée, soucieuse du respect de notre environnement ; réception de la remorque et du bras de fauche
- Poursuivre le partenariat avec les agriculteurs pour le déneigement ;
- Poursuivre l'entretien des ruisseaux de compétence communale suivant la planification établie depuis quelques années ;
- Collaborer activement à la finalisation des objectifs du Contrat Rivière Mehaigne et à consolider les berges grâce aux techniques végétales et au savoir de la MMER.
- Les bâtiments publics continueront à faire l'objet d'économies d'énergies grâce aux actions suivantes :
 - o Optimalisation des installations de panneaux photovoltaïques, l'étude de pertinence réalisée n'a pas validé cette disposition, mais d'autres actions ont été investiguées (cfr. POLLEC) ;
 - o Finalisation de l'étude et mise en œuvre d'un nouveau système de chauffage pour les écoles et le Hall des sports de Fallais (pompes à chaleur), ce sont 4 chaudières à pellets qui ont été mises en place ;
 - o Recherche et mise en pratique de toutes mesures d'économie d'énergie et de production, au travers d'une charte de gestion responsable des bâtiments publics.

En matière d'égouttage, nous continuerons à équiper les rues où l'habitat est le plus dense. Le Collège communal défendra avec fermeté la construction de la station d'épuration de Hosdent dans les meilleurs délais.

Le patrimoine dans nos villages est qualifié d'exceptionnel. Pour sa sauvegarde et sa mise en valeur, nous vous proposons les actions suivantes :

- En collaboration avec Leader+ : confier aux entreprises locales la rénovation du petit patrimoine ;
- Mise en évidence de la chaussée romaine dans le cadre du projet Interreg « VIAE ROMANAE » et valorisation de packages alliant HORECA, hébergement, activités nature et découvertes ;
- Classement de l'église de Fumal.

Les cimetières feront l'objet d'une attention particulière portant sur :

- Le fleurissement des pelouses de dispersion ;
- La création d'un mur du souvenir dans les différents cimetières pour les défunts incinérés ;

- Leur entretien en gestion différenciée visant à l'aménagement de cimetières « fleuris ».

14e outil : le Plan Communal de Développement de la Nature :

La nature ne s'arrête pas aux réserves naturelles ou aux domaines publics. Elle est partout, dans nos jardins, le long des routes, dans les cours ou même sur les toits. La protection de la nature passe aussi par la gestion rationnelle des déchets. Le PCDN est le moteur de notre biodiversité et le Collège communal s'engage à :

- Planter des haies pour améliorer le maillage écologique ;
- Augmenter les surfaces de prés fleuris pour maintenir les insectes et surtout les abeilles et ainsi conserver notre statut de commune « MAYA » ;
- Étendre le fauchage tardif favorisant ainsi la biodiversité et les économies de carburant - acquisition de matériel permettant la fauche
- Entretenir les espaces publics en gestion différenciée pour des cœurs de villages bien entretenus et des liaisons plus naturelles ;
- Poursuivre les aménagements d'espaces publics en tressage de saule ;
- Garder les actions en faveur du compostage, du broyage à domicile et des encombrants ;
- Impliquer le conseil des jeunes de l'environnement et nos écoles dans des projets liés au PCDN ; création hôtel à insecte à Fallais
- Favoriser l'achat de matériel de compostage ;
- Insuffler auprès d'Intradel, notre gestionnaire de déchets, l'idée d'octroyer des filets de protection pour remorques et ainsi éviter les déchets « volants » sur le chemin du parc à containers ;

15e outil : Le Parc Naturel et les projets communaux :

Le Parc naturel est une plus-value pour notre commune. La ferme de la Grosse Tour, superbement rénovée grâce à l'action soutenue des 4 communes du Parc, abrite la Maison du Parc Naturel et la Maison du Tourisme. L'Entente Communale participera à cette nouvelle dynamique en :

- Poursuivant la programmation LEADER+ et plus particulièrement :
- La valorisation de l'énergie hydraulique de nos cours d'eau en collaboration avec la fédération des pêcheurs (cfr. Pollec 2)
- La réalisation de la charte paysagère sur tout le territoire du Parc Naturel, le diagnostic paysager est réalisé;
- Fédérant des actions communes comme celle de transformer les talus de tous les villages du parc en magnifiques zones fleuries.

16e outil : La Politique liée au développement rural :

Braives s'inscrit depuis longtemps dans une volonté de durabilité. Après avoir approuvé l'Agenda 21 local (objectifs de Kyoto à notre niveau), nous avons voulu aller plus loin, en signant la Convention des maires en 2012.

Cette convention engage la commune à dépasser les objectifs, fixés par l'Union Européenne pour 2020, de réduction de 20% des émissions de Co2, d'augmentation de 20% de son efficacité énergétique et d'une production de 20% d'énergies renouvelables. Pour y arriver, la commune a posé sa candidature au projet POLLEC : Politique Locale Energie Climat.

Le Collège Communal respectera la Convention des Maires en mettant tout en œuvre pour, que tous ensemble, nous dépassions cet objectif des « 3 x 20% ».

Ces différents engagements, liens directs entre tous les projets communaux et les nombreuses actions privées, seront régulièrement mesurés et affichés de manière à sensibiliser le plus grand nombre de Braivois à devenir citoyen de sa planète.

Le Programme Pollec est en cours de réalisation, un premier bilan sera réalisé au printemps

17e outil : des finances saines :

Afin de maintenir une gestion responsable, dynamique, empreinte de rigueur mais aussi d'originalité permettant de finaliser l'ensemble des objectifs décrits dans cette note de politique générale, le Collège Communal travaillera sur les outils financiers suivants :

- Un endettement stable grâce à des politiques planifiées et quantifiées dans le temps (Plan stratégique transversal) ;
- Application de taux variables suite à l'évolution du marché;
- Le recours à des actions soutenues par des cofinancements régionaux (ex : PCDR subsidié à 80%) ;
- Une cellule « Ressources humaines » valorisant chacun des agents communaux dans son travail ;
- Des économies durables permettant à chaque euro économisé d'être réinvesti dans une nouvelle action, génératrice à son tour de nouvelles économies ;
- L'application du juste prix pour les services payants ;
- Une gestion réfléchie, durable évitant les risques d'erreurs et de dépenses inutiles, par la création et le suivi, entre autres, du plan pluri-annuel financier 2013-2018 ;
- La recherche ciblée d'aides financières provinciales, régionales, fédérales ou européennes (31 communes au soleil).

Conscient de l'ambition de ces enjeux du futur, le Collège communal, sait combien l'appui de son administration et des citoyens sera important pour la concrétisation de cette note de politique générale.